



# Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

---

*POUR CONSULTATION SEULEMENT  
LAISSER LA COPIE À L'HÔTEL DE VILLE*

## **RÈGLEMENT 718-26**

**DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 822 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 1 822 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA RUE DES CÉRAMISTES**

Adopté le :



# Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

---

## **Règlement 718-26 décrétant un emprunt de 1 822 000 \$ et une dépense de 1 822 000 \$ pour les travaux de réfection d'une partie de la rue des Céramistes**

### **Résolution 2026-**

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 23 février 2026 par monsieur le conseiller Normand Boutin ;

Attendu que le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 23 février 2026 par monsieur le conseiller Normand Boutin ;

Attendu qu'aucun changement n'a été apporté depuis le dépôt du projet de règlement ;

Il est proposé par \_\_\_\_\_ et il est résolu :

Que le règlement suivant soit adopté :

### **Article 1 :**

Le conseil est autorisé à réaliser ou à faire réaliser des travaux pour la réfection d'aqueduc, d'égouts et de voirie pour les secteurs suivants :

- d'une partie de la rue des Céramistes sur une longueur d'environ 330 mètres, soit entre le bas de la rue des Céramistes (adresse ±132) et l'intersection de l'avenue Robert-Cliche inclusivement ;

Le conseil est autorisé à réaliser ou à faire réaliser des travaux de voirie pour les secteurs suivants :

- d'une partie de la rue des Céramistes sur une longueur d'environ 100 mètres, soit entre l'avenue du Palais et le bas de la rue des Céramistes (adresse ±132);

Selon l'estimation sommaire préparée par Jean-Chrystophe Gilbert, ingénieur de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce et signée le 20 février 2026 tel qu'il appert à l'Annexe A, basée sur l'estimation en date du 20 février 2026 et signée par Jean-Chrystophe Gilbert, ingénieur de la Ville, jointe au présent règlement comme Annexe B.

Ces estimations incluent les imprévus, les honoraires professionnels, les taxes nettes et les frais de financement tel qu'il appert de l'estimation sommaire préparée par Jean-Chrystophe Gilbert, ingénieur de la Ville en date du 20 février 2026. Les annexes A et B font partie intégrante du présent règlement.

### **Article 2 :**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 822 000 \$ aux fins du présent règlement.

### **Article 3 :**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 822 000 \$ sur une période de 20 ans.

### **Article 4A : Taxation selon la valeur**

Pour pourvoir au remboursement d'une partie de l'emprunt des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, pour les travaux d'aqueduc et frais incidents et imprévus pour un montant de 337 000 \$ tel que décrit à l'annexe « A », il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**Article 4B** : Taxation selon la valeur

Pour pouvoir au remboursement d'une partie de l'emprunt des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, pour les travaux d'égout domestique et d'égout pluvial et frais incidents et imprévus pour un montant de 811 000 \$ tel que décrit à l'annexe « A », il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'égouts, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**Article 4C** : Taxation selon la valeur

Pour pouvoir au remboursement d'une partie des dépenses engagées relativement aux intérêts et aux remboursements en capital des échéances annuelles de l'emprunt, pour les travaux de voirie et frais incidents et imprévus pour un montant de 674 000 \$ tel que décrit à l'annexe « A », il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**Article 5** :

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**Article 6** :

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

**Article 7** :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Nancy Giguère  
Greffière

---

Gaston Vachon  
Maire

## Règlement d'emprunt 718-26

### RÉFECTION RUE DES CÉRAMISTES

#### ANNEXE A

Travaux	Aqueduc	Égouts	Voirie	Total
<b>DÉTAILS DES TRAVAUX</b>				
Frais généraux/sols contaminés/provisionnementnels	37 825,00 \$	85 106,25 \$	66 193,75 \$	189 125,00 \$
RUE DES CÉRAMISTES (entre ave Palais et #132 rue Céramistes)	5 500,00 \$	7 500,00 \$	70 712,00 \$	83 712,00 \$
RUE DES CÉRAMISTES (entre #132 rue Céramistes et ave Robert-Cliche)	243 840,00 \$	601 967,50 \$	442 260,00 \$	1 288 067,50 \$
<b>Sous-total des travaux</b>	<b>287 165,00 \$</b>	<b>694 573,75 \$</b>	<b>579 165,75 \$</b>	<b>1 560 904,50 \$</b>

<b>DÉTAILS DES FRAIS INCIDENTS</b>				
Études environnementales, géotechnique et autres	8 432,00 \$	18 972,00 \$	14 756,00 \$	42 160,00 \$
Conception du projet	4 000,00 \$	9 000,00 \$	7 000,00 \$	20 000,00 \$
Surveillance chantier et gestion des travaux (à l'interne)	5 000,00 \$	11 250,00 \$	8 750,00 \$	25 000,00 \$
Surveillance laboratoire (à l'externe)	1 600,00 \$	3 600,00 \$	2 800,00 \$	8 000,00 \$
Publication dans les journaux et appel d'offres SEAO	100,00 \$	225,00 \$	175,00 \$	500,00 \$
Contingences (5,00%)	14 358,25 \$	34 728,69 \$	28 958,29 \$	78 045,23 \$
<b>Sous-total des frais incidents</b>	<b>33 490,25 \$</b>	<b>77 775,69 \$</b>	<b>62 439,29 \$</b>	<b>173 705,23 \$</b>

<b>DÉTAILS DES SOUS-TOTAUX AVEC TAXES NETTES</b>				
Sous-total (travaux + frais incidents) excluant les taxes	320 655,25 \$	772 349,44 \$	641 605,04 \$	1 734 609,73 \$
Taxes nettes (4,9875%)	15 992,68 \$	38 520,93 \$	32 000,05 \$	86 513,66 \$
<b>Sous-total avec taxes nettes</b>	<b>336 647,93 \$</b>	<b>810 870,37 \$</b>	<b>673 605,09 \$</b>	<b>1 821 123,39 \$</b>

<b>DÉTAILS DES SOUS-TOTAUX AVEC FINANCEMENT</b>				
Proportion Aqueduc / Égouts / Voirie	20%	45%	35%	100%
Frais de financement	352,07 \$	129,63 \$	394,91 \$	876,61 \$
<b>Sous-total avec financement</b>	<b>337 000,00 \$</b>	<b>811 000,00 \$</b>	<b>674 000,00 \$</b>	<b>1 822 000,00 \$</b>

<b>Grand total</b>	<b>1 822 000,00 \$</b>
--------------------	------------------------

Préparé par :



JEAN-CHRISTOPHE GILBERT, ing.

#OIQ: 5071200

Date : 2026-02-20

**ANNEXE B**  
**COÛT DE PROJET**  
**DÉTAIL TABLEAU 1**

DESCRIPTION	TOTAL.
01-FRAIS GÉNÉRAUX	130 000,00 \$
02-GESTION DES MATÉRIAUX CONTAMINÉS	18 000,00 \$
03-RUE DES CÉRAMISTES (CH. 1+000 à 1+105)	83 712,00 \$
04-RUE DES CÉRAMISTES (CH. 1+105 à 1+435)	1 288 067,50 \$
05-ARTICLES PROVISIONNELS	41 125,00 \$
(vide)	- \$
<b>Total général</b>	<b>1 560 904,50 \$</b>

DESCRIPTION	TOTAL.
<b>01-FRAIS GÉNÉRAUX</b>	<b>130 000,00 \$</b>
01-Organisation de chantier	100 000,00 \$
02-Alimentation temporaire en eau (avec protection incendie)	25 000,00 \$
03-Circulation et signalisation	5 000,00 \$
<b>02-GESTION DES MATÉRIAUX CONTAMINÉS</b>	<b>18 000,00 \$</b>
01-Chargement et disposition du pavage existant contenant de l'amiante	6 000,00 \$
02-Chargement et disposition de remblais/sols contaminés (plage A-B)	4 000,00 \$
02-Chargement et disposition de remblais/sols contaminés (plage B-C)	8 000,00 \$
<b>03-RUE DES CÉRAMISTES (CH. 1+000 à 1+105)</b>	<b>83 712,00 \$</b>
01-TERRASSEMENT	10 000,00 \$
02-AQUEDUC	5 500,00 \$
03-ÉGOUT SANITAIRE	1 500,00 \$
04-ÉGOUT PLUVIAL ET DRAINAGE	6 000,00 \$
05-CHAUSSÉE	42 790,00 \$
06-REMISE EN ÉTAT DES LIEUX	17 922,00 \$
(vide)	-
<b>04-RUE DES CÉRAMISTES (CH. 1+105 à 1+435)</b>	<b>1 288 067,50 \$</b>
01-TERRASSEMENT	86 425,00 \$
02-AQUEDUC	243 840,00 \$
03-ÉGOUT SANITAIRE	220 742,50 \$
04-ÉGOUT PLUVIAL ET DRAINAGE	381 225,00 \$
05-CHAUSSÉE	297 285,00 \$
06-REMISE EN ÉTAT DES LIEUX	58 550,00 \$
<b>05-ARTICLES PROVISIONNELS</b>	<b>41 125,00 \$</b>
01-ARTICLES PROVISIONNELS	41 125,00 \$
<b>Total général</b>	<b>1 560 904,50 \$</b>

DESCRIPTION	TOTAL.
<b>01-FRAIS GÉNÉRAUX</b>	<b>130 000,00 \$</b>
01-Organisation de chantier	100 000,00 \$
02-Alimentation temporaire en eau (avec protection incendie)	25 000,00 \$
03-Circulation et signalisation	5 000,00 \$
<b>02-GESTION DES MATÉRIAUX CONTAMINÉS</b>	<b>18 000,00 \$</b>
01-Chargement et disposition du pavage existant contenant de l'amiante	6 000,00 \$
02-Chargement et disposition de remblais/sols contaminés (plage A-B)	4 000,00 \$
02-Chargement et disposition de remblais/sols contaminés (plage B-C)	8 000,00 \$
<b>03-RUE DES CÉRAMISTES (CH. 1+000 à 1+105)</b>	<b>83 712,00 \$</b>
<b>01-TERRASSEMENT</b>	<b>10 000,00 \$</b>
Déblai et disposition du pavage et de la bordure existante	10 000,00 \$
<b>02-AQUEDUC</b>	<b>5 500,00 \$</b>
Robinet de branchement existant à remplacer	4 000,00 \$
Vanne - Partie haute à remplacer par un anti-charrue	1 500,00 \$
<b>03-ÉGOUT SANITAIRE</b>	<b>1 500,00 \$</b>
Regard sanitaire existant - Remplacer la fonte standard par des autoajustable	1 500,00 \$
<b>04-ÉGOUT PLUVIAL ET DRAINAGE</b>	<b>6 000,00 \$</b>
Puisard existant - Remplacer la fonte standard avec de la fonte standard	4 500,00 \$
Regard pluvial existant - Remplacer la fonte standard par des autoajustable	1 500,00 \$
<b>05-CHAUSSÉE</b>	<b>42 790,00 \$</b>
Bordure de béton (moulée)	16 200,00 \$
Correction granulaire en MG-20	2 800,00 \$
Enrobé bitumineux - Couche de base ESG-14	13 770,00 \$
Enrobé bitumineux - Couche de surface ESG-10	9 180,00 \$
Planage de raccordement et trait de scie	10,00 \$
Trait de scie longitudinal et des entrées privées	830,00 \$
<b>06-REMISE EN ÉTAT DES LIEUX</b>	<b>17 922,00 \$</b>
Engazonnement en plaque (P1)	1 022,00 \$
Engazonnement en plaque (P2)	3 000,00 \$
Entrée charretière en enrobé bitumineux (type EC-10)	11 600,00 \$
Entrée charretière en matériaux granulaires	300,00 \$
Tout autre ouvrage à réparer, remplacer, repositionner	2 000,00 \$
<b>04-RUE DES CÉRAMISTES (CH. 1+105 à 1+435)</b>	<b>1 288 067,50 \$</b>
<b>01-TERRASSEMENT</b>	<b>86 425,00 \$</b>
Déblai de la chaussée existante et préparation de la ligne d'infrastructure	79 425,00 \$
Ouvrages existants à retirer et à disposer (réseaux aqueduc/sanitaire/pluvial, aménagements)	7 000,00 \$
<b>02-AQUEDUC</b>	<b>243 840,00 \$</b>
Branchement de service 19 mm Ø	28 800,00 \$
Branchement de service 25 mm Ø	7 200,00 \$
Branchement de service 50 mm Ø	2 000,00 \$
Conduite principale 150 mm Ø	131 940,00 \$

DESCRIPTION	TOTAL
Conduite principale 200 mm Ø	8 400,00 \$
Nettoyage, désinfection et essai d'étanchéité	4 000,00 \$
Poteau d'incendie	30 000,00 \$
Raccordement à l'existant (1+105)	2 500,00 \$
Raccordement à l'existant (1+435)	2 500,00 \$
Raccordement à l'existant (2+082)	2 500,00 \$
Raccordement à l'existant (2+107)	5 000,00 \$
Vanne 150 mm Ø	15 000,00 \$
Vanne 200 mm Ø	4 000,00 \$
<b>03-ÉGOUT SANITAIRE</b>	<b>220 742,50 \$</b>
Branchement de service 125 mm Ø	33 000,00 \$
Conduite principale 250 mm Ø	104 615,00 \$
Conduite principale ou de raccordement 150 mm Ø	3 450,00 \$
Conduite principale ou de raccordement 200 mm Ø	7 177,50 \$
Inspection télévisée des conduites et des regards (réception définitive)	3 500,00 \$
Inspection télévisée des conduites et des regards (réception provisoire)	3 500,00 \$
Raccordement à l'existant (1+110)	2 500,00 \$
Raccordement à l'existant (1+170)	2 500,00 \$
Raccordement à l'existant (1+433)	2 500,00 \$
Raccordement à l'existant (2+105)	2 500,00 \$
Raccordement des conduites existantes sur le RP-1A	1 500,00 \$
Raccordement des conduites existantes sur le RP-5A	2 000,00 \$
Regard circulaire 900 mm Ø	48 000,00 \$
Vérification de la déformation des conduites et essai d'étanchéité	4 000,00 \$
<b>04-ÉGOUT PLUVIAL ET DRAINAGE</b>	<b>381 225,00 \$</b>
Branchement de service 150 mm Ø	33 000,00 \$
Conduite principale 200 mm Ø	3 125,00 \$
Conduite principale 300 mm Ø	2 915,00 \$
Conduite principale 375 mm Ø	8 255,00 \$
Conduite principale 450 mm Ø	34 065,00 \$
Conduite principale 600 mm Ø	120 150,00 \$
Drain latéral d'infrastructure 150 mm Ø	33 715,00 \$
Inspection télévisée des conduites et des regards (réception définitive)	3 500,00 \$
Inspection télévisée des conduites et des regards (réception provisoire)	3 500,00 \$
Puisard 600 mm Ø	72 000,00 \$
Raccordement à l'existant (1+105)	2 500,00 \$
Raccordement à l'existant (2+105)	2 500,00 \$
Regard circulaire 1200 mm Ø	48 000,00 \$
Regard circulaire 900 mm Ø	12 000,00 \$
Vérification de la déformation des conduites (si conduites principale PEHD/PVC)	2 000,00 \$
<b>05-CHAUSSÉE</b>	<b>297 285,00 \$</b>

DESCRIPTION	TOTAL.
Bordure de béton (moulée)	51 225,00 \$
Enrobé bitumineux - Couche de base ESG-14	62 900,00 \$
Enrobé bitumineux - Couche de surface ESG-10	42 160,00 \$
Fondation MG-20	55 200,00 \$
Planage de raccordement et trait de scie	3 000,00 \$
Sous-fondation MG-112	82 800,00 \$
<b>06-REMISE EN ÉTAT DES LIEUX</b>	<b>58 550,00 \$</b>
Engazonnement en plaque (P1)	16 940,00 \$
Entrée charretière en enrobé bitumineux (trait scie)	810,00 \$
Entrée charretière en enrobé bitumineux (type EC-10)	23 600,00 \$
Entrée charretière en matériaux granulaires	3 200,00 \$
Entrée charretière en pavé-uni	4 000,00 \$
Tout autre ouvrage à réparer, remplacer, repositionner	10 000,00 \$
<b>05-ARTICLES PROVISIONNELS</b>	<b>41 125,00 \$</b>
<b>01-ARTICLES PROVISIONNELS</b>	<b>41 125,00 \$</b>
Assise complémentaire (pierre nette et géotextile)	2 000,00 \$
Bloc de raccordement (si non inclus dans les autres articles)	5 000,00 \$
Bordure de béton (coulée)	3 500,00 \$
Bornes de terrain à replacer	2 500,00 \$
Déblai 1e classe	5 000,00 \$
Empierrement 100-200mm incluant le géotextile	1 300,00 \$
Emprunt MG-112 (fourniture et transport)	500,00 \$
Emprunt MG-20A (fourniture et transport)	500,00 \$
Emprunt MG-20B (fourniture et transport)	400,00 \$
Haie de cèdre (1,20m de hauteur et moins)	1 200,00 \$
Isolant rigide HI-60	2 625,00 \$
Puits d'exploration	1 000,00 \$
Raccordement d'un drain pluvial	10 000,00 \$
Renforcement de l'infrastructure (membrane géotextile)	2 600,00 \$
Surexcavation de l'infrastructure - Matériaux d'emprunt MG-112	500,00 \$
Trottoir de béton (1.20m de largeur)	2 500,00 \$
(vide)	- \$
(vide)	- \$
(vide)	- \$
<b>Total général</b>	<b>1 560 904,50 \$</b>



# Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

---

**Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes  
habiles à voter (article 555 Loi sur les élections et  
les référendums dans les municipalités)**

Je, Nancy Giguère, greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, certifie

- ⇒ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt 718-26 décrétant une dépense de 1 822 000 \$ et un emprunt de 1 822 000 \$ pour la réfection d'une partie de la rue des Céramistes est de quatre mille trois cent quarante-six (4346);
- ⇒ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de quatre cent quarante-six (446);
- ⇒ que le nombre de demandes reçues est de 0;

Que le règlement d'emprunt numéro 718-26 décrétant une dépense de 1 822 000 \$ et un emprunt de 1 822 000 \$ pour la réfection d'une partie de la rue des Céramistes est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Ce 30 mars 2026

Nancy Giguère  
Greffière